

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE L'OGNON DE PART ET D'AUTRE DE LA VILLE DE LURE

Direction  
Départementale  
des Territoires

**Haute-Saône**

**1ère REUNION DU COMITE DE SUIVI  
07 SEPTEMBRE 2010**

Service  
Environnement et  
Risques  
Bureau Crise  
Risques-Déchets

### Participants

Voir liste des participants annexée au présent compte-rendu

### SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

**PSS** - plan de surfaces submersibles : les objectifs de ce document, datant des années 1950, sont de préserver le libre écoulement des crues et de conserver les capacités de stockage de l'eau dans les champs d'expansion afin de ne pas augmenter le débit à l'aval.

**PPRi** - plan de prévention des risques d'inondation : les objectifs de ce document sont de préserver le libre écoulement des crues, de conserver les capacités de stockage de l'eau dans les champs d'expansion afin de ne pas augmenter le débit à l'aval et enfin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

### OBJECTIFS DE CETTE REUNION

Au cours de cette première réunion du comité de suivi, les prestations réalisées en tranche ferme du marché ont été présentées. Ce sont les suivantes :

- analyse des études existantes
- recherches historiques
- enquêtes de terrain et rencontre des élus

**bâtiment : 24-26 Bd des  
Alliés**

**BP 389  
70014 VESOUL Cedex**

**téléphone :**  
03 63 37 92 00

**télécopie :**  
03 63 37 92 02

**courriel :**  
ddea70@equipement-  
agriculture.gouv.fr

**site internet :**  
[www.haute-  
saone.equipement-  
agriculture.gouv.fr](http://www.haute-saone.equipement-<br/>agriculture.gouv.fr)

Par ailleurs, le diaporama présenté en séance retraçait globalement le mode d'élaboration des plans de prévention des risques d'inondation : détermination des aléas en fonction de la hauteur d'eau et des vitesses d'écoulement, qualification du type d'urbanisation, détermination du zonage par croisement « aléas / urbanisation ».

Les pièces composant un PPRi ont été citées (notice de présentation, cartes du zonage réglementaire, règlement précisant les mesures d'interdiction et de prescription, pièces annexes aidant à la compréhension).

**Copie à :**

Les conséquences réglementaires du PPRi ont été également données (document opposable valant servitude d'utilité publique, dossier devant être annexé dans les trois mois suivant son approbation aux documents d'urbanisme, non modulation des franchises d'assurance en cas de sinistre).

Le bureau d'études PÖYRY a également présenté les prochaines phases d'étude. Durant ces phases les prestations suivantes seront réalisées :

- levés topographiques de profils en travers ; ces levés compléteront le plan topographique établi par procédé photogrammétrique, notamment pour qualifier le lit mineur de l'Ognon
- étude de l'hydrologie en vue de déterminer les débits
- étude hydraulique, avec montage du modèle mathématique pour simuler la crue de référence retenue (en principe crue d'occurrence centennale)

Les réunions de comité de suivi permettent également un échange entre les participants. Le paragraphe suivant synthétise les principaux points abordés lors de cette phase d'échanges.

## **SYNTHESE DES ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS**

Pour préciser le planning, le bureau d'études indique tout d'abord que les levés topographiques des profils en travers commenceront le 20 septembre 2010. A cette occasion, les fiches de repère de crue seront complétées par l'indication des coordonnées et des altitudes. A la fin de l'année, on peut estimer que les cartes des aléas devraient être achevées.

La commune de Vouhenans note une évolution dans les dénominations des événements pris en compte. En effet, dans les années 1950 on déterminait les zones des surfaces submersibles alors que maintenant on localise les zones inondables. Il faut en effet rappeler, comme cela a été indiqué par le bureau d'études lors de la présentation, que le PSS était cartographié à partir d'une crue subie ; pour ce faire un géomètre a procédé au relevé des limites des espaces submergés lors de cet événement. Or maintenant le PPRi localise après calculs, les zones inondables pour une occurrence de crue de référence. En principe, l'occurrence centennale est retenue.

La ville de Lure précise que les procédures de révision de son document d'urbanisme et du document d'urbanisme de la commune de Roye sont en cours. Ces études devraient être achevées en 2011. La ville de Lure précise qu'il serait judicieux de mener l'étude du PPRi et des documents d'urbanisme en parallèle. L'administration indique que les premiers éléments techniques du PPRi seront disponibles en fin d'année. Elle mentionne également que sur le secteur, la courbe enveloppe du PSS est disponible, ainsi que les relevés de crue effectués sur le terrain par les services en 1982 (avec mise à jour en 1994). Dans un premier temps, les informations données par ces documents peuvent donc être utilisées. D'autre part, d'autres simulations pour des crues d'occurrence centennale ont été faites dans le cadre de projets routiers. La ville de Lure mentionne en revanche, que des précisions sont attendues sur l'inondabilité du secteur de la Maie.

La commune de Magny-Vernois fait remarquer que le centre du village est beaucoup plus touché par les inondations de la Reigne que par celles de l'Ognon. L'administration mentionne que l'arrêté préfectoral commandant les études, porte uniquement sur la révision du PSS de l'Ognon. Le bureau d'études ajoute que les débits de la Reigne seront pris en compte dans la simulation de la crue centennale de l'Ognon. Pour ce secteur, il est envisageable de dresser, en liaison avec la commune, un atlas des zones inondées (pour information, un atlas des zones inondées du Rahin est en cours d'élaboration).

Enfin, il est précisé que les études déjà réalisées, pour le compte du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Haute Vallée de l'Ognon ou pour le compte des services d'aménagement routier, seront exploitées, lors de l'étude du PPRi. En effet, ces documents donnent de nombreuses informations sur le cours d'eau, en situation actuelle. Pour sa part, le PPRi a pour objectif de simuler et cartographier une inondation pour une crue de référence (en principe, une crue d'occurrence centennale qui a une chance sur 100 de se produire au cours d'une année). Les horizons d'étude sont donc différents.

## **DOCUMENTS REMIS**

Préalablement à la réunion, les membres du comité de suivi ont été destinataires, au mois d'août 2010, du rapport d'étude de la tranche ferme et de ses pièces annexes.

En cours de séance, une copie « papier » du diaporama a été distribuée aux participants.

Le dossier regroupant les études élaborées lors de la première tranche d'étude, sera très prochainement mis en ligne sur le site de la DDT 70.

Le Chef du Service Environnement Risques

Christian GIRARDI

Préfecture de la Haute-Saône

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône

Plan de prévention des risques d'inondation par débordement de l'Ognon de part et d'autre de la ville de Lure

-----  
1<sup>ère</sup> réunion du comité de suivi du 07 septembre 2010

Liste des participants

Noms	Prénoms	Services représentés
Baumier	Stéphanie	Pays
Guheux	Adrien	Pays
NEWINUER	Olivier	DDT 70
GIRARDI	christian	DDT 70
COLLET	Bernard	DDT 70
TRIPOGNEY	François	Préfecture - SIGPG
GRANDJEAN	JLuc.	CCPL
ROTH	Jean	Commune de ROYE CCPL
JOSIF	Reol	Commune de Lure CCPL SAHVO
MATHIEU	Philippe	SAHVO
DAVAL	Paul	Commune de Vouhenans
ARNAUD	Louis	Vouhenans - Maire
LAFOREST	Helène	CC Pays de Lure

